

FRANCE

L'écart de revenu par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE s'est creusé depuis le début des années 90 en raison de la faiblesse des taux d'emploi, notamment pour les jeunes et les seniors, ainsi que du nombre relativement faible d'heures travaillées par an. Les pouvoirs publics ont adopté au cours des dernières années des réformes visant à renforcer l'innovation et à réduire les désincitations fiscales à l'investissement, mais des mesures supplémentaires demeurent nécessaires, en particulier dans les domaines suivants.

Priorités fondées sur des indicateurs

Atténuer le dualisme du marché du travail

Profondément ancrée, la segmentation du marché du travail réduit la capacité des entreprises à s'adapter aux chocs et fait peser sur les travailleurs non intégrés le poids des besoins d'ajustement de l'économie, ce qui nuit à la productivité.

Mesures prises : En dehors du renforcement des dispositifs de formation en alternance par le biais d'incitations fiscales et de subventions, aucune mesure n'a été prise depuis 2009. Une rupture conventionnelle du contrat de travail, par consentement mutuel entre employeur et salarié, est possible depuis 2008

Recommandations : Compte tenu de la difficulté de favoriser l'avènement d'un contrat de travail unique plus flexible, s'attaquer au dualisme du marché du travail en élargissant la définition du licenciement économique, en simplifiant les procédures de licenciement et en allégeant les obligations de reclassement imposées aux entreprises. En outre, axer davantage les dispositifs de formation en alternance sur les personnes peu qualifiées, et évaluer régulièrement leur efficacité.

Réduire le coïncidence fiscale sur les revenus d'activité et le coût minimum du travail

Le poids des prélèvements fiscaux sur le travail nuit à l'emploi, et le niveau élevé du salaire minimum relatif réduit les possibilités d'emploi, en particulier pour les jeunes et les travailleurs peu qualifiés.

Mesures prises : Une commission d'experts a été mise en place en 2009 en vue de conseiller chaque année les partenaires sociaux et le gouvernement sur l'évolution du salaire minimum. Conformément à ses recommandations, celui-ci n'a pas été revalorisé au-delà du minimum légal.

Recommandations : Continuer à faire en sorte que le coût minimum du travail diminue par rapport à son coût moyen. Rendre la structure fiscale plus favorable à la croissance en diminuant les impôts directs sur le travail, tout en réduisant les dépenses publiques ainsi que les dépenses fiscales qui ont la plus faible efficacité-coût, et en augmentant les impôts sur la consommation et les biens immobiliers ainsi que les droits de succession. Encourager les partenaires sociaux à placer au cœur des négociations salariales la question des augmentations de rémunération en fonction de l'âge.

Continuer à réduire les désincitations au travail à un âge avancé

De nets progrès ont été accomplis à cet égard récemment, mais des mesures complémentaires s'imposent pour renforcer l'emploi des seniors.

Mesures prises : La réforme de 2010 du système de retraite a relevé de 2 ans l'âge légal de la retraite et renforcera le taux d'activité. Les entreprises ont été incitées à conclure des accords en vue de favoriser l'emploi des seniors, ce qui pourrait modifier à la fois l'attitude des employeurs et celle des salariés à l'égard du travail et de la formation à un âge avancé.

Recommandations : Il faudrait réduire les contre-incitations au travail à un âge avancé en : i) continuant à supprimer progressivement toutes les formes de retraite anticipée, y compris celle qui repose sur le régime d'allocations chômage, ii) allonger encore la durée de cotisation dans le cadre du système de retraite et établir un lien automatique entre cette durée et les gains d'espérance de vie ; et iii) renforcer la stratégie de retour à l'emploi en resserrant le lien entre prestations, recherche d'emploi et participation à des mesures actives fondées sur des services de l'emploi efficaces.

Autres grandes priorités

Améliorer la qualité et l'efficacité du système d'enseignement supérieur

Le système d'enseignement supérieur est segmenté : les universités tirent vers le haut le taux d'abandon des études, et elles disposent de fonds insuffisants en dépit des perspectives ouvertes par leur nouvelle autonomie en matière de recherche de sources de financement.

Mesures prises : Des projets d'investissement public visant à ériger certaines universités en « pôles d'excellence » régionaux ont été approuvés.

Recommandations : Procéder à un rééquilibrage des ressources publiques entre universités et grandes écoles, et autoriser les universités à sélectionner leurs étudiants. Augmenter les droits d'inscription tout en mettant en place des prêts étudiants remboursables en fonction des revenus futurs, et en relevant au besoin le niveau des bourses soumises à conditions de ressources pour garantir un accès équitable à l'enseignement supérieur. Intégrer des informations sur les perspectives du marché du travail dans les dispositifs d'orientation, et développer l'enseignement professionnel pour remédier à l'inadéquation des qualifications.

Réduire les obstacles réglementaires à la concurrence

Le cadre réglementaire entrave le jeu de la concurrence, ce qui nuit à la productivité et à l'emploi.

Mesures prises : Une quatrième licence d'opérateur de téléphonie mobile a été attribuée à la fin de 2009, et les restrictions contractuelles s'appliquant aux opérateurs de réseaux mobiles virtuels (MVNO) ont été assouplies.

Recommandations : Lever les obstacles réglementaires à l'entrée sur les segments potentiellement concurrentiels des industries de réseau. Assouplir encore les restrictions qui s'appliquent au commerce de détail, en particulier s'agissant de l'implantation de nouveaux points de vente.

FRANCE

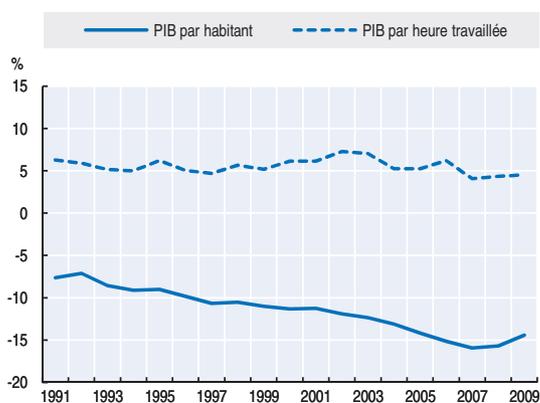
Indicateurs structurels

Taux annuel moyen de croissance, en pourcentage

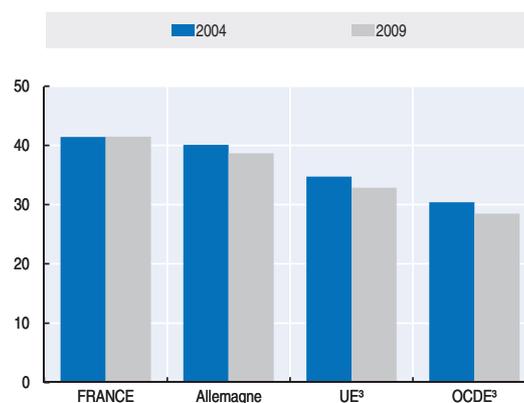
	1999-2009	1999-2004	2004-09
PIB par habitant	1.2	1.6	0.9
Utilisation des ressources en main-d'œuvre	-0.2	-0.3	-0.1
dont : Taux d'emploi	0.2	0.3	0.0
Nombre moyen d'heures travaillées	-0.4	-0.6	-0.2
Productivité du travail	1.5	1.9	1.1
dont : Intensité capitalistique	0.8	1.0	0.7
Productivité multifactorielle	0.6	1.0	0.3

Source : OECD (2010), estimations fondées sur la Base de données du n° 88 des Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections.

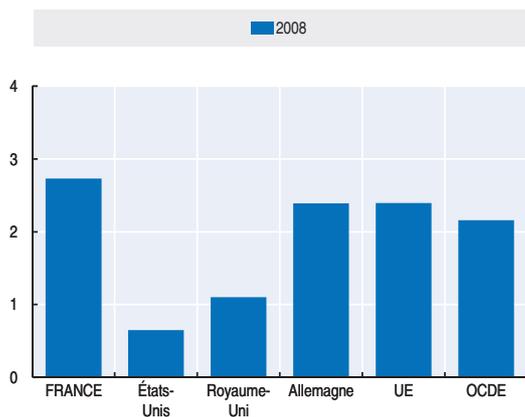
A. L'écart de PIB par habitant s'est creusé jusqu'à la récession
Écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE¹



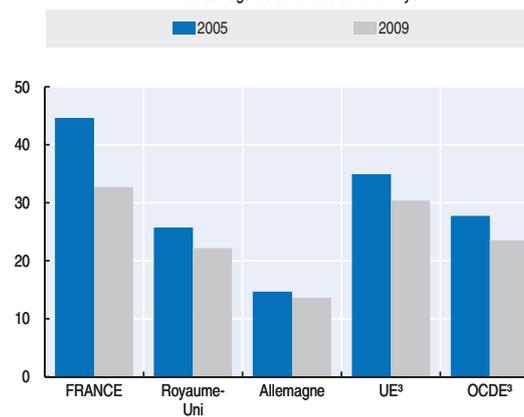
B. Le coïnc fiscal moyen sur les revenus du travail est élevé
Pourcentage de la rémunération totale du travail²



C. La législation sur la protection de l'emploi est stricte⁴
Indice variant sur une échelle de 0 à 6, du moins au plus restrictif



D. Malgré des progrès, l'impôt implicite sur la poursuite de l'activité reste supérieur à la moyenne de l'OCDE⁵
Pourcentage du salaire du salarié moyen



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de l'OCDE les mieux classés en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. Pour un couple avec deux enfants ayant des revenus égaux à 100 % du salaire du salarié moyen. Moyenne de trois situations concernant le salaire du deuxième apporteur de revenu.
3. Moyenne des pays européens de l'OCDE. Les moyennes UE et OCDE ne comprennent pas le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovaquie.
4. L'indicateur global relatif à la législation sur la protection de l'emploi est égal à la moyenne pondérée de sous-indices relatifs aux contrats réguliers, aux contrats temporaires et aux licenciements collectifs. Année 2009 pour la France.
5. Impôt implicite sur la poursuite de l'activité découlant des voies d'accès à la retraite anticipée, à 55 et 60 ans. Année 2010 pour la France.

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 88 des Perspectives économiques ; graphique B : OCDE, Base de données sur les impôts sur les salaires ; graphique C : OCDE, Base de données sur l'emploi ; graphique D : Duval, R. (2003), « The Retirement Effects of Old-Age Pension and Early Retirement Schemes in OECD Countries », Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 370 et calculs de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932386738>